

FIÈVRE APHTEUSE

Alerte maximale avant les fêtes de l'Aïd

Des foyers de la fièvre aphteuse ont été constatés dans cinq wilayas du pays, alors que le cheptel touché par l'épidémie est évalué jusqu'ici à 178 têtes, selon des données communiquées, hier, par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi. Le nombre vient d'être ainsi révisé à la hausse. La Caisse nationale de mutualité agricole organisera, le jeudi 2 août à la Maison de l'agriculture de Khenchela, une journée d'information et de sensibilisation aux moyens de lutter contre la maladie qui a causé d'importants dégâts en 2014.

Céréales

34,7 MILLIONS DE QUINTAUX PRODUITS EN 2017

LIRE EN PAGE 4



ENQUÊTE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUES

LE CREAD SE PENCHE SUR LE DOSSIER DES MÉDECINS RÉSIDENTS

LIRE EN PAGE 5

Production d'électricité
Le secteur privé entre en lice
Lire en page 2

Dettes Ansej
Zemali dit non à la suppression, mais oui à l'accompagnement
Lire en page 5

Toutes les rencontres entre partis n'ont abouti ni à des alliances ni à des accords
Présidentielle 2019 : difficile, très difficile le consensus
Lire en page 6

Mila
Les jeunes entre résignation et rêves d'ailleurs
Lire en page 10

Zimbabwe
Les Zimbabwéens aux urnes pour les premières élections post-Mugabe

Après le vote pour le 1^{er} tour de la présidentielle
Les Maliens attendent le verdict des urnes
Lire en pages 12-13



Jean-Noël Pancrazi, écrivain
«C'est une évidence totale que l'Algérie et la France ont des choses à partager»
Lire en page 14

Fiofa 2018
Un festival qui négocie sa crise de croissance

« Al Rihla », film irakien projeté en compétition
Un kamikaze peut-il retrouver son humanité ?
Lire en page 16

Société
La culture en ligne de mire

La décision a suscité une vive polémique sur la Toile
Le maire de Béjaïa annule le festival de la chanson amazighe
Lire en page 17

Les médecins résidents au cœur d'un projet de recherche du Cread

23% des médecins étrangers en France sont des Algériens

«Spécialité, mode d'exercice, localisation et désir d'émigration : motivations et préférences des jeunes médecins algériens (résidents)» est le thème d'un projet de recherche lancé par Ahcène Zehnati, chercheur et responsable de l'équipe «Economie de la santé» au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread). A ce titre, il a organisé, hier, une rencontre pour présenter son projet sur les médecins résidents.

PAR SAMIRA DEKKICHE ET MERIEM KACI

«C'est un projet que j'ai commencé bien avant la grève des médecins résidents», précise d'emblée M. Zehnati. En ajoutant qu'initialement, il voulait faire son étude sur les spécialistes qui sont déjà en service civil, «mais à cause des contraintes administratives au niveau du ministère de la Santé et la difficulté de toucher les sujets physiquement, j'ai dû choisir les médecins résidents en dernière année, car il est plus facile de les identifier». L'échantillonnage s'est fait sur 1 380 médecins résidents dans 18 spécialités, répartis sur 6 wilayas (Alger, Tizi-Ouzou, Constantine, Sétif, Oran et Tlemcen) en rappelant qu'Alger représente, à elle seule, 56% de l'effectif.

Mais au-delà du projet en lui-même, l'atelier animé par M. Zehnati a eu le mérite de lever le voile sur les difficultés et les contraintes que rencontrent les chercheurs afin de mener leurs études. Une fois sur le terrain, par exemple, les enquêteurs sont dans l'obligation d'avoir l'autorisation de chaque établissement de santé, ce qui demande beaucoup de temps. Pour cela, il faut faire appel à des enquêteurs issus de la région concernée puis les médecins seront questionnés sur le choix de leur spécialité, le service civil, le choix du lieu d'installation et leur désir d'immigration. M. Zehnati s'est également attardé sur la démographie médicale des étudiants, qui «est très active et évolue à la hausse». Pour preuve, entre 2000 et 2015, le nombre des médecins résidents est passé de 3 000 à 12 500. En revanche, le conférencier a parlé de l'inégalité de la répartition territoriale des spécialistes privés. Selon lui, il existe des wilayas attractives qui continuent d'attirer les spécialistes privés et d'autres sont tout simplement répulsives et n'arrivent pas à attirer les médecins. Dans chaque wilaya, les spécialistes sont localisés dans le chef-lieu uniquement. Autre point sur lequel revient M. Zehnati, la forte féminisation du secteur de la médecine, commencée dans les vingt dernières années. Selon le chercheur,



cette situation, qui prend de l'ampleur, est un phénomène de fond et non conjoncturel, en précisant que la parité homme/femme dans ce domaine a été atteinte en 1997. Certains pensent que cette féminisation a beaucoup d'effets négatifs, parce que la femme travaille moins et donc essaye de concilier sa vie professionnelle et son rôle de mère de famille. Mais d'autres pensent que c'est positif, parce qu'ils pensent que la femme a beaucoup plus d'empathie envers les malades, ce qui crée une relation médecin-patient. Revenant sur le phénomène de l'immigration, l'objet de son projet, M. Zehnati a fait remarquer que 23% des médecins étrangers en France sont des Algériens. 20% d'entre eux sont inscrits au Conseil de l'ordre et 8% ont un diplôme algérien. Les spécialités qui enregistrent un nombre important d'immigrants sont la psychiatrie avec 40%, la néphrologie et la radiologie avec 29% pour chaque spécialité, suivie de la cardiologie (18%). Faut-il rappeler que c'est le même M. Zehnati qui, en 2015, s'était intéressé, en sa qualité de chercheur, «aux effets inflationnistes de l'acte médical privé», dans une étude qui a touché 200 médecins et 16 fondateurs de clinique. Faute de régulation, l'acte de soin a fini par se transformer en acte commercial et au vu de la faible capacité des établissements de santé publique à prodiguer des soins de qualité, le secteur privé, avec 4 800 lits estimés, couvre jusqu'à 60% des prestations de santé, tandis que le secteur public, du poids de ses 60 000 lits, compte pour 50% dans les soins donnés. Une quasi-parité «illogique» ! Il avait alors expliqué qu'il existe beaucoup d'actes de médecine qui sont externalisés et se déplacent du secteur public vers le privé [...] qui a, pour lui, de meilleures conditions

de nursing et une incrustation dans des domaines de crise, c'est-à-dire de chirurgie, ou nécessitant une spécialisation pour laquelle un patient dans le secteur public attendrait plusieurs mois».

DÉSÉQUILIBRE MÉDICAL EN MATIÈRE DE RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SOINS

Si la répartition des médecins spécialistes, issus du public, dans les différentes structures de santé répond aux besoins de chaque région, celle des spécialistes issus du privé a répondu, jusque-là, au principe de l'installation libre. Un principe qui a entraîné «une répartition déséquilibrée» des spécialistes et, en conséquence, de l'offre de soins sur tout le territoire, a constaté le chercheur Ahcène Zehnati. Selon lui, il existe de fortes inégalités territoriales en matière de santé à cause d'une répartition déséquilibrée de l'offre de soins. Pour cause, les médecins spécialistes privés ou du secteur libéral se répartissent «mal» sur le territoire national, indique le chercheur. Une «répartition» qui répond à «moult facteurs», ce qui demande par ricochet une «analyse multifactorielle» pour vulgariser la question de l'installation des spécialistes du secteur privé. «Nous avons des régions attractives et d'autres répulsives pour le spécialiste et le dissuade de s'y installer», souligne M. Zehnati. Alors, il existe toujours des zones «sous-médicalisées» dans lesquelles les citoyens éprouvent des difficultés à accéder aux soins, tandis que dans d'autres régions, il y a une «forte concentration» de spécialistes. Il indique que les spécialistes du secteur libéral, y compris ceux qui tiennent des laboratoires d'analyses, s'instal-

lent dans les chefs-lieux de wilaya ou à proximité des grands centres hospitalo-universitaires (CHU). «Ils optent généralement pour des zones denses, urbaines, qui ne sont pas isolées, tandis que d'autres opteraient pour une zone rurale pour capter la demande de la population et celle des patients», affirme-t-il. Outre que les communes urbaines importantes qui drainent les spécialistes, M. Zehnati pense que le déplacement de la population dans les grandes villes peut être un facteur déterminant pour le choix du lieu de l'installation. D'autre part, le système de santé, qui a toujours été géré, planifié, régulé et réglementé au niveau de la tutelle, a montré ses défaillances en matière d'offre de soins et les disparités régionales en ce qui concerne les corps des médecins spécialistes sont largement visibles. Un élément qui, à son tour, s'avère être un facteur aggravant de la désertification d'un territoire. C'est dans ce sens que le ministère de la Santé a songé à équilibrer le système de soins en instruisant les directeurs de son département d'appliquer une nouvelle procédure pour l'installation des médecins spécialistes libéraux et des laboratoires privés d'analyses médicales.

Dorénavant, le médecin spécialiste qui souhaite s'installer dans une localité devra adresser une demande au directeur de la santé de la wilaya d'installation et à une «commission centrale» censée donner un «avis favorable ou défavorable». Mais les futurs médecins spécialistes, qui sont entrés dans une grève de 8 mois, crient au scandale, car le médecin spécialiste est désormais contraint de «suivre une cartographie imposée par la tutelle». Notre interlocuteur souligne toutefois que ce phénomène de «répartition déséquilibrée» n'est pas spécifique à notre pays, car beaucoup d'autres sont confrontés à cette situation, d'où la nécessité de mettre en œuvre une politique réfléchie, en se basant sur des recherches scientifiques à même d'orienter les stratégies de santé, car le secteur, n'a pas besoin de textes de loi contraignants rédigés d'une manière unilatérale. ■

Campus France Algérie

Xavier Driencourt reçoit les meilleurs étudiants retenus pour poursuivre leurs études en France

PAR FAYÇAL DJOUDI

La semaine dernière, l'ambassade de France en Algérie a tenu à mettre en valeur le parcours des meilleurs étudiants de Campus France Algérie, au siège de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française.

L'ambassade de France a organisé, la semaine dernière, une rencontre avec les meilleurs étudiants Campus France Algérie au siège de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCI AF). A cette occasion, l'ambassadeur de France à Alger, M. Xavier Driencourt, et le conseiller de la Coopération et de l'action culturelle et directeur de l'Institut français d'Algérie, Grégor Trumel, ont rencontré les étudiants algériens retenus pour l'excellence de leur parcours et attendus en France pour poursuivre leurs études à la prochaine rentrée.

L'événement a réuni les meilleurs candidats des espaces Campus France à Alger, Annaba, Constantine, Oran et Tlemcen, ayant obtenu une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France. «Ces étudiants se sont distingués par leur niveau académique acquis en Algérie mais également par la qualité de leur projet d'études et de leur projet professionnel», souligne l'ambassade de France en Algérie dans un communiqué de presse publié dimanche soir. «Ils sont principalement inscrits en master et se rendent en France pour compléter leur formation initiale ou se spécialiser».

«Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre du développement du réseau France Alumni Algérie, dont l'objectif est, entre autres, d'encourager le retour des compétences en Algérie», précise l'ambassade. Pour rappel, dans le cadre de ce projet, la plateforme «France Alumni Algérie» avait été mise en place en 2015. Elle compte aujourd'hui plus de 20 000 membres, encourageant «l'implication des alumni dans l'accompagnement des nouvelles générations d'étudiants».

L'ambassade ajoute que «la réception du 23 juillet a également permis d'appuyer la politique de l'ambassade de France en Algérie qui met en avant l'importance de la coopération universitaire entre nos deux pays. Facilitant ainsi l'obtention de stages et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés algériens formés en France afin de permettre une plus grande employabilité de la jeunesse algérienne».

Cette deuxième édition a ainsi «permis de fructueux échanges» avec des chefs d'entreprises implantées en Algérie, des alumni et des recruteurs. Plusieurs représentants d'entreprises implantées en Algérie et d'associations ont partagé leurs expériences et donné des conseils aux étudiants. D'autre part, l'espace Campus France Alger sera fermé à partir d'aujourd'hui jusqu'au 1^{er} septembre inclus. L'espace Campus France a informé les étudiants ayant l'accord d'un établissement non connecté pour une rentrée en octobre, qu'ils devront se présenter lors de la réouverture.

Dettes Ansej

Zemali dit non à la suppression, mais oui à l'accompagnement

DE BOUMERDÈS, KACI K.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Mourad Zemali, en visite de travail, hier, dans la wilaya de Boumerdès, a déclaré que les dettes des promoteurs Ansej ne seront pas épongées. «L'idée colportée ici et là est sans fondement et l'Etat n'a jamais pensé à effacer les dettes des jeunes promoteurs car cela va à l'encontre de l'idée même de l'entrepreneuriat», a-t-il précisé. «L'échec du projet ne peut constituer un justificatif pour éponger les dettes, au contraire il faut penser à aider et à restituer l'argent des entreprises qui ont réussi dans le dispositif Ansej», a-t-il indiqué. En ajoutant que l'Etat a toujours veillé à

la réussite des PME car elles constituent un vecteur important dans le développement économique du pays. Il précisera dans ce contexte que l'Etat a pris certaines mesures au profit des jeunes promoteurs en citant la suppression des pénalités dues au retard de remboursement, le recours au rééchelonnement ainsi que l'accompagnement des entreprises en difficultés, tout en rappelant que les entreprises ayant cessé leurs activités doivent restituer les équipements acquis dans ce dispositif. Le ministre a confirmé la volonté de l'Etat d'encourager et d'accompagner les entreprises afin de poursuivre leur parcours de création de richesses et d'emplois. Le ministre qui a procédé à la distribution de 273 logements réalisés dans le cadre du

FNPOS au niveau de la localité de Zemmouri, a réitéré la volonté de l'Etat à poursuivre la politique du logement visant à éradiquer la crise du logement en Algérie, en évoquant la distribution dernièrement de plus 100 000 unités de différents types à travers le pays. Confronté à des difficultés financières, le service de la Sécurité sociale, notamment celui de la retraite, qui accuse un énorme déficit, le ministre a insisté sur la rationalisation et sur une meilleure gestion du secteur afin de maintenir et de préserver les acquis sociaux des travailleurs. Il n'a pas omis par ailleurs de prévenir sur les abus relevés dans les congés de maladie de complaisance et le gaspillage des médicaments. ■